

FONDATION DU PROTESTANTISME
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001
Siège social : 47, rue de Clichy - 75311 PARIS CEDEX 09

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Protestantisme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Principes, règles et méthodes comptables

- Aux pages 6 et 7 de l'annexe, les notes 4.2.1 à 4.2.6 exposent notamment les méthodes comptables relatives à l'évaluation des immeubles d'exploitation, titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.
- A la page 14 de l'annexe est présenté le Compte d'Emploi annuel des Ressources et son annexe, précisant notamment les règles et méthodes comptables appliquées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 21 mai 2019



SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant - Associé

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général qui est de permettre et développer tout ce qui concourt à favoriser les actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel communes aux institutions protestantes françaises (Eglises, œuvres, mouvements et autres institutions) qui le souhaitent, apporter son soutien moral et matériel à ces institutions, initier tout projet d'intérêt général conforme aux objectifs de ces institutions.

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme comprennent :

- Le bilan qui synthétise en valeur historique la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation du Protestantisme et notamment ceux des 57 Fondations Individualisées, des 3 fonds et des 24 Organismes Agréés ;
- Le compte de résultat présenté par fonctions, qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de l'établissement et des pratiques sectorielles ;
- L'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte emploi-ressources et son annexe.

La comptabilité de la Fondation du Protestantisme est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- Les « Fondations Individualisées », section retraçant les activités des fondations abritées ;
- Les « Organismes Agréés », section retraçant les activités des Organismes Agréés ;
- L'« Administration Générale », section qui permet de suivre la gestion des fonds propres de la Fondation du Protestantisme. Y sont logés les services communs et moyens généraux nécessaires pour mener à bien ses objectifs conformément à ses statuts.

1.2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.3. FAITS CARACTERISTIQUES

Fusion du Fonds de Garantie et Fonds de Mutualisation

Dans sa séance de novembre 2018, le Conseil a décidé de procéder à la fusion des Fonds de garantie immobilière et de mutualisation sous le nom de Fonds de garantie et de donner à ce fonds les fonctions suivantes :

- Garantir le règlement des emprunts souscrits en faveur de projets immobiliers relatifs à des propriétés de la Fondation et dont la gestion est assurée par une association,
- Permettre aux institutions dont les biens immobiliers sont la propriété de la Fondation de faire face à certaines difficultés passagères de trésorerie,
- Assurer des avances de trésorerie aux Fondations individualisées.

Modification du contexte fiscal

En 2018, de nouvelles dispositions fiscales (notamment le remplacement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune par l'Impôt sur la Fortune Immobilière) ont fortement impacté à la baisse le montant des dons reçus.

2. BILAN

En euros	Notes de l'annexe	Brut	Amortissements - Dépréciations	Net 2018	Net 2017
ACTIF					
Actif immobilisé		83 863 415	6 103 494	77 759 921	76 816 420
Immeubles d'exploitation - Fondations Individualisées	4.3.1	73 227 774	5 887 426	67 340 348	67 760 762
Immeubles d'exploitation - Fondation du Protestantisme	4.3.2	3 646 531		3 646 531	2 896 531
Immobilisations en cours	4.3.3	2 666 993		2 666 993	1 103 855
Autres immobilisations corporelles - Fondations Individualisées	4.3.1	26 606	15 793	10 814	11 180
Autres immobilisations corporelles - Fondation du Protestantisme	4.3.2	118 924	98 676	20 248	33 130
Autres immobilisations incorporelles					
Titres immobilisés	4.3.4	224 725		224 725	224 725
Prêts et cautions	4.3.5	3 951 862	101 600	3 850 262	4 786 237
Actif circulant		32 565 207	733 797	31 831 410	31 710 352
Autres actifs	4.3.6				
Créances	4.3.6.1	1 514 016	598 774	915 242	2 893 905
Disponibilités	4.3.6.2	21 361 682		21 361 682	17 150 472
Valeurs mobilières de placement	4.3.7	9 485 122	135 023	9 350 099	11 451 880
Charges constatées d'avance		204 388		204 388	214 096
TOTAL ACTIF				109 591 331	108 526 773

En euros	Notes de l'annexe	Net 2018	Net 2017
PASSIF			
Fonds propres de la Fondation du Protestantisme	4.3.8	4 708 187	4 700 019
Fonds propres des Fondations Individualisées	4.3.9	62 271 685	62 151 685
Autres fonds propres	4.3.10	7 392 028	4 588 079
Fonds dédiés	4.3.11	15 095 928	14 724 993
à la Fondation du Protestantisme	4.3.11.1	903 266	893 295
aux Fondations Individualisées	4.3.11.2	14 002 421	13 625 907
aux Organismes Abrisés	4.3.11.3	190 241	205 791
Résultat	4.3.12	- 183 029	2 148 798
Provisions pour risques et charges		78 764	80 555
Emprunts et dettes financières	4.3.13	17 495 603	17 709 745
Dettes d'exploitation	4.3.14	1 435 643	1 091 823
Produits constatés d'avance		1 296 520	1 331 074
TOTAL PASSIF		109 591 331	108 526 772

3. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes de l'annexe	2018	2017
PRODUITS			
Dons	4.4.1	1 826 842	4 066 125
Dons à la Fondation du Protestantisme	4.4.1.1	159 083	110 017
Dons aux Fondations Individualisées	4.4.1.2	1 629 655	3 911 349
Dons aux Organismes Abrités	4.4.1.3	38 103	44 758
Dons institutionnels	4.4.2	162 961	922 015
Dons institutionnels à la Fondation du Protestantisme		980	32 216
Dons institutionnels aux fondations individualisées		161 861	888 998
Dons institutionnels aux organismes abrités		120	800
Legs et autres libéralités	4.4.3	1 031 220	4 248 023
Libéralités affectées à la Fondation du Protestantisme		407 629	2 064 478
Libéralités affectées aux fondations individualisées		591 192	2 183 545
Libéralités affectées aux organismes abrités		32 399	-
Revenus du patrimoine immobilier	4.4.4	1 785 677	934 783
Revenus du patrimoine de la Fondation du Protestantisme		55 034	34 334
Revenus du patrimoine des Fondations Individualisées		1 730 643	900 450
Contributions		-	366
Produits nets de cessions d'immobilisations corporelles		2 105 743	1 100
Produits financiers	4.4.5	627 923	237 453
Produits divers		55 017	133 246
Autres produits		14	25 182
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions		55 003	108 064
Produits exceptionnels		153 083	325 951
Quote-part de subvention virée au compte de résultat		176 581	137 279
Subventions		-	1 000
Transferts de charges	4.4.6	1 021 029	1 567 213
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		8 946 075	12 574 554
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciation d'actifs financiers		3 903	28 019
Report des ressources non utilisées		2 534 303	782 771
Utilisation de fonds dédiés à la Fondation du Protestantisme		26 738	35 724
Utilisation de fonds dédiés aux fondations individualisées		2 470 595	718 652
Utilisation de fonds dédiés aux organismes abrités		36 971	28 396
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		11 484 281	13 385 345

5 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2018

En euros	Notes de l'annexe	2018	2017
CHARGES			
Allocation des dons aux missions sociales	4.4.7	4 164 484	3 147 318
Programmes propres à la Fondation du Protestantisme		72 875	162 114
Actions des Fondations Individualisées		4 008 799	2 943 234
Actions des organismes abrités		82 811	41 970
Frais d'information, de réception et de communication	4.4.8	52 247	51 859
Frais de fonctionnement de l'Administration Générale et autres charges	4.4.9	499 458	536 985
Frais de fonctionnement des Fondations Individualisées et autres charges	4.4.10	747 717	571 822
Dotations aux amortissements et provisions		1 435 439	1 076 442
Autres impôts et taxes		415 384	420 193
Charges financières		471 062	438 756
Frais de gestion du patrimoine	4.4.11	0	0
Charges exceptionnelles		976 281	831 340
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE		8 762 072	7 074 715
Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 905 238	4 161 831
Affectation aux fonds dédiés de la fondation du protestantisme		62 009	14 375
Affectation aux fonds dédiés aux fondations individualisées		2 821 810	4 114 566
Affectation aux fonds dédiés aux organismes abrités		21 420	32 890
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		11 567 310	11 236 546
RESULTAT DE L'EXERCICE		183 029	-2 148 798

4. ANNEXES

4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4.2. METHODE D'ÉVALUATION

4.2.1. Immeubles d'exploitation – Fondations Individualisées

Les immeubles légués aux Fondations Individualisées, ou reçus dans le cadre d'une dévolution d'association sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Le Conseil a décidé de ne pas les amortir quand la valeur actuelle (valeur d'expertise) de l'immeuble est au moins égale à la valeur comptable.

Le cas échéant une dépréciation d'actif est constatée pour aligner la valeur comptable sur la valeur actuelle de l'immeuble.

Les immeubles acquis par les Fondations Individualisées sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Les coûts annexes (frais de notaires, d'actes...) sont intégrés au coût d'acquisition et une dépréciation d'actif est constatée à hauteur de ces frais annexes.

En l'absence d'une évaluation réalisée par un expert immobilier, il a été décidé de répartir la valeur comptable du bien selon les ratios suivants :

- Valeur du terrain : 20%
- Valeur de la construction : 80%

Les immeubles des Fondations Individualisées sont amortis suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Couverture : 30 ans
- Aménagements : 20 ans

Les constructions neuves sont amorties suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Couverture, étanchéité, charpente, menuiseries intérieures, carrelage et faïences : 30 ans
- Menuiseries extérieures, parquet, électricité et plomberie : 20 ans
- Peinture : 10 ans

4.2.2. Immeubles d'exploitation – Fondation du Protestantisme

L'immeuble du 47 rue de Clichy à Paris 75009, siège social et administratif de la Fondation du Protestantisme, figure au bilan pour son coût d'acquisition (2 897K€). Il ne fait l'objet d'aucun amortissement dans la mesure où sa valeur actuelle est estimée supérieure à son coût historique.

4.2.3. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation du Protestantisme, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des taxes non récupérables et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans
- Matériel et outillage : 5 à 7 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

4.2.4. Autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Certaines de ces créances peuvent revêtir un caractère « douteux » voir « irrécouvrable ». Lorsqu'il existe un risque de perte probable, la Fondation procède alors à la comptabilisation d'une dépréciation. Selon le risque de non recouvrement portant sur la créance en question, la Fondation dépréciera alors de manière totale ou partielle le montant de la créance.

4.2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés).

La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de

7 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2018

l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values latentes des titres en hausse.

4.2.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont valorisées au montant octroyé. La quote-part reprise au compte de résultat est proportionnelle aux amortissements pratiqués sur l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

4.2.8. Fonds propres

Dotation de la Fondation du Protestantisme

- La **dotation initiale** est constituée par les apports des établissements fondateurs. Constituée d'actifs, cette dotation a été portée au compte : « Fonds associatifs statutaires pour la Fondation du Protestantisme ».
- Actualisation de la dotation de la Fondation du Protestantisme** : La dotation initiale, constituée par les apports des divers fondateurs, fait l'objet d'une revalorisation réglementaire pour le maintien de sa valeur. Dès lors que les résultats propres de la Fondation du Protestantisme sont positifs, une dotation complémentaire est constituée en fonction de la variation de l'indice général des prix au cours de l'exercice.
- Dotations des Fondations Individualisées de la Fondation du Protestantisme** : Elles correspondent à des apports avec et sans droit de reprise des Fondations Individualisées.
- Autres fonds propres** Les autres fonds propres sont constitués de reports à nouveaux, de réserves, et de subventions d'investissements.

4.2.9. Fonds dédiés

4.2.9.1. Fonds dédiés sur autres ressources

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.9.2. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des dons manuels affectés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.10. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- Dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- Lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou comptabilisation à l'actif du bilan), le produit net est comptabilisé. Si le legs est destiné à être porté en dotation (initiale ou complémentaire), alors le produit est contrebalancé par une charge d'affectation de même montant.

4.2.11. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment les provisions destinées à couvrir des risques financiers.

4.2.12. Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons datés d'avant la clôture et reçus, après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal.

4.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

4.3.1. Immeubles d'exploitation – Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2017	2018
Immeubles d'exploitation	72 515	73 228
Autres immobilisations corporelles	27	27
TOTAL	72 542	73 254

La variation globale des immeubles d'exploitation des Fondations Individualisées s'élève à 712 K€ soit :

- Des acquisitions ou des apports pour 1 156 K€ (dont 596 K€ pour la Fondation Individualisée « Fondation John Bost » avec l'achat de l'ensemble immobilier sis à Vauréal et 560 K€ pour la Fondation Individualisée « Solidarité Protestante Lyonnaise » avec l'achat de l'ensemble immobilier sis Boulevard des Etats Unis à Lyon) ;
- Des cessions pour 547 K€ (dont 359 K€ pour la Fondation Individualisée « Solidarité Protestante Lyonnaise » avec la vente de la partie haute de l'ensemble immobilier sis rue Pierre Valdo à Lyon, 183 K€ pour la Fondation Individualisée « DEFAP » avec la donation du terrain sis ZAC de l'Océan Indien à St Pierre – REUNION, et de 5K€ pour la Fondation Individualisée « Etoile » avec la cession des lots 35 et 36 des parties communes de l'ensemble immobilier sis rue Pierre Demours à Paris)
- Des remontées des immobilisations en cours suite à l'achèvement de travaux complémentaire pour 119 K€ pour la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » dans le cadre de la construction de l'EPHAD de Loperhet et d'une diminution de 14 K€ sur la construction de la Fondation Individualisée « CEAF – Etablissement Amour et Vérité » dû à des écritures de correction des travaux.
- Des mouvements internes compensés pour 3 283 K€ (dont 460 K€ dû au transfert de l'ensemble immobilier « la Granderie » sis à Etaules de la Fondation Individualisée « Martin Bucer » à la Fondation Individualisée « Diaconesses de Reuilly – Accompagnons le vie » et 2 823 K€ dû à l'éclatement de la construction de la rue Klock à Clichy entre les Fondations Individualisées « Martin Bucer » « Pour le Logement Social » et « Fondation pour les Ministres des Eglises Protestantes de France ».

La variation globale des amortissements et dépréciations des Fondations Individualisées s'élève à 1 134 K€.

4.3.2. Immeubles d'exploitation – Fondation du Protestantisme

En milliers d'euros	2017	2018
Immeubles d'exploitation	2 897	3 647
Autres immobilisations corporelles	112	119
TOTAL	3 009	3 765

La variation globale des immeubles d'exploitation de la Fondation du Protestantisme s'élève à 750 K€ pour un ensemble immobilier reçu par legs sis quai de la Fontaine à Nîmes (30).

8 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2018

La variation globale des autres immobilisations corporelles de la Fondation du Protestantisme s'élève à 7 K€ dû à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels en 2018.

4.3.3. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2 667 K€ au 31/12/2018.

Elles concernent le programme immobilier de l'espace socio-culturel Martin Luther King de Créteil pour 2 332 K€, celui de BRUEYS à Montpellier pour 397 K€, le réaménagement des salles de réunions du Boulevard Arago à Paris pour 46 K€ et de mouvements internes neutralisés dus à la facturation interne d'assistance maîtrise ouvrage pour – 108 K€.

4.3.4. Titres immobilisés

En milliers d'euros	2017	2018
Valeur brute	225	225
TOTAL	225	225

Les titres immobilisés concernent principalement la Fondation Individualisée « Protestantisme d'Aquitaine ».

4.3.5. Prêts et cautions

En milliers d'euros	2017	2018
Valeur brute	4 868	3 947
Dépréciation des prêts	-82	-102
TOTAL	4 786	3 845

Les prêts et cautions concernent principalement le prêt effectué par le « Fonds de Solidarité » pour le projet Bagatelle à hauteur de 1 800 K€ au 31.12.2018 ainsi que le prêt à la Fondation John Bost dont l'encours au 31.12.2018 s'élève à 1 567 K€.

4.3.6. Autres actifs

4.3.6.1. Créances

En milliers d'euros	2017	2018
A la Fondation du Protestantisme	2 946	1 401
Créances clients	28	41
Créances diverses	21	1
Produits à recevoir	7	2
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	2 796	1 272
Dons reçus encaissés en N+1	100	85
Provision pour dépréciation des créances	-7	-

En milliers d'euros	2017	2018
Aux Organismes Agréés	44	11
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	44	11

En milliers d'euros	2017	2018
Aux Fondations Individualisées	5 288	1 131
Avance et Acomptes versés sur commandes	-	5
Créances clients	89	17
Fournisseurs débiteurs	35	23
Créances fiscales (TVA sur travaux)	1 492	410
Créances diverses	223	300
Produits à recevoir	90	100
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	2 599	-
Associations	1 231	875
Provision pour dépréciation des créances	-471	-599

En milliers d'euros	2017	2018
Mouvements internes neutralisés	181	27
Mouvements compensés	-5 565	-1 655
TOTAL	2 894	915

4.3.6.2. Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2018 s'élèvent à 21 362K€ contre 17 150 K€ en 2017. Elles sont réparties de la façon suivante :

En milliers d'euros	2017	2018
Compte courant	4 310	2 127
Livret - Compte épargne	12 834	19 229
Caisse	-	3
Intérêts courus à recevoir	6	4
TOTAL	17 150	21 362

4.3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2018 s'élèvent à 9 350 K€ contre 11 452 K€ en 2017 et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2017	2018
A la Fondation du Protestantisme		
Actions et obligations	2 862	1 524
Contrats de capitalisation	173	283
Provision pour dépréciation	-4	-17
TOTAL VALEUR ACTUELLE	3 031	1 790

En milliers d'euros	2017	2018
Aux Organismes Abrisés		
Actions et obligations	44	44
TOTAL VALEUR ACTUELLE	44	44

En milliers d'euros	2017	2018
Aux Fondations Individualisées		
Actions et obligations	4 426	4 364
Comptes-à-terme	1 015	231
Contrats de capitalisation	2 985	3 038
Provision pour dépréciation	-49	-118
TOTAL VALEUR ACTUELLE	8 376	7 516

4.3.8. Fonds propres de la Fondation du Protestantisme

En milliers d'euros	2017	2018
Dotation initiale	817	817
Actualisation de la dotation initiale	100	108
Apports Immobiliers	2 897	2 897
Fonds associatifs du Fonds de Garantie Immobilière	536	641
Fonds associatifs du Fonds de Mutualisation	105	-
Fonds associatifs du Fonds de Solidarité	245	245
TOTAL	4 700	4 708

4.3.9. Fonds propres des Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2017	2018
Apports avec droits de reprise	848	968
Apports avec droits de reprise neutralisés par les mouvements internes	-50	-50
Apports sans droits de reprise	61 354	61 354
TOTAL	62 152	62 272

La variation globale des fonds propres des Fondations Individualisées s'élève à 120 K€.

Cette augmentation est due à un apport avec droit de reprise effectué par l'ABEJ Fédération nationale à la Fondation Individualisée « Baptiste » pour constituer une garantie bancaire pour la réalisation de projets immobiliers et/ou d'œuvres sociales développés ultérieurement.

La combinaison de comptes a pour conséquence la neutralisation de la dotation initiale pour un montant de 50 K€ de la Fondation Individualisée « Diaconat de Grenoble » apportée en interne par la Fondation Individualisée « Fondation John Bost ».

4.3.10. Autres fonds propres

En milliers d'euros	2017	2018
Fondation du Protestantisme : Reports à nouveau	430	790
Fonds : Reports à nouveau	946	2 706
OA : Reports à nouveau	-6	-6
Fondations Individualisées : Reports à nouveau	-680	-659
Fondations Individualisées : Réserves	510	510
Fondations Individualisées : Subventions d'investissement	3 388	4 051
TOTAL	4 588	7 392

4.3.11. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.3.11.1. Fonds dédiés de la Fondation du Protestantisme (y compris les fonds)

En milliers d'euros	2017	+	-	2018
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	893	58	48	903
Fonds dédiés sur autres ressources	0			0
TOTAL	893	58	48	903

La variation globale des fonds dédiés de la Fondation du Protestantisme est de 10 K€.

4.3.11.2. Fonds dédiés des Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2017	+	-	2018
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	8 515	866	2 711	6 669
Fonds dédiés sur autres ressources	5 111	3 065	844	7 333
TOTAL	13 626	3 931	3 555	14 002

La variation globale des fonds dédiés des Fondations Individualisées est de 376 K€.

4.3.11.3. Fonds dédiés aux Organismes Agréés

En milliers d'euros	2017	+	-	2018
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	203	21	37	187
Fonds dédiés sur autres ressources	3	-	-	3
TOTAL	206	21	37	190

La variation globale des fonds dédiés des Organismes Agréés est de -16 K€.

4.3.12. Résultat

Le résultat non affecté de l'exercice 2018 est un déficit qui s'élève à 183 K€.

En milliers d'euros	2017	2018
Fondation du protestantisme	395	365
Maison du Protestantisme	10	-10
Institut du Protestantisme	-37	-7
Fondations individualisées	-22	-543
Organismes agréés	-	-
Fonds	1 760	2
Mouvements internes neutralisés	43	10
TOTAL	2 149	-183

4.3.13. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2017	2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 031	17 321
Intérêts courus	43	41
Concours bancaires	1 256	-
Comptes bancaires Crédeurs	340	105
Dépôts et cautionnements	39	29
TOTAL	17 710	17 496

La variation globale des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 1 290 K€ soit une augmentation de 2 357 K€ et une diminution de 1 067 K€. La variation des intérêts courus est corrélée à la variation des emprunts.

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit concernent principalement la Fondation Individualisée « CEAF » pour 3 691 K€, la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour 8 640 K€ et la Fondation Individualisée « Martin Luther King » qui a souscrit en 2018 un nouvel emprunt de 9 600 K€ pour la construction d'un centre socio-culturel dont seul 1 930 K€ ont été débloqués au 31/12/2018.

4.3.14. Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	2017	2018
A la Fondation du Protestantisme	4 698	831
Fournisseurs	14	646
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6	6
Factures non parvenues et acomptes sur commandes	50	49
Fondations Individualisées, Fonds, OA - Comptes courants	4 536	68
Associations	43	15
Personnel	50	45
En milliers d'euros	2017	2018
Aux Organismes Agréés	4	-
Fournisseurs	4	-
En milliers d'euros	2017	2018
Aux Fondations Individualisées	1 774	2 232
Fournisseurs d'immobilisations	199	209
Autres impôts, taxes et versements assimilés	51	29
Factures non parvenues et acomptes sur commandes	263	485
Fondations Individualisées, Fonds, OA - Comptes courants	1 215	1 463
Personnel	16	13
Charges à payer	30	33
En milliers d'euros	2017	2018
Mouvements internes neutralisés	181	27
Mouvements compensés	-5 565	-1 655
TOTAL	1 092	1 436

4.3.15. Etat des Créances et des dettes

4.3.15.1. Créances

ÉTAT DES CRÉANCES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	3 946	1 136	2 810
Autres créances immobilisées	5		5
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 951	1 136	2 815
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	31	17	14
Personnel et charges sociales à récupérer	1	1	
État et autres collectivités publiques	416	416	
Débiteurs divers	2 281	1 847	434
TOTAL de l'actif circulant :	2 730	2 282	448
TOTAL GÉNÉRAL	6 681	3 418	3 263
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	187		
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	1 084		

4.3.15.2. Dettes

ÉTAT DES DETTES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	17 162	800	2 952	13 410
Dettes sur immo. et comptes rattachés	214	206	8	
TOTAL :	17 376	1 006	2 960	13 410
Fournisseurs et comptes rattachés	503	343	160	
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	58	58		
État et autres collectivités publiques	35	35		
Autres dettes	1 846	1 622	224	
TOTAL :	2 443	2 058	384	
TOTAL GÉNÉRAL	19 819	3 064	3 344	13 410

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.4.1. Dons

4.4.1.1. Dons à la Fondation du Protestantisme

Ces dons résultent de collectes de la Fondation du Protestantisme.

En milliers d'euros	2017	2018
Dons manuels à la Fondation du Protestantisme	52	62
Dons manuels aux Fonds	58	97
TOTAL	110	159

4.4.1.2. Dons aux Fondations Individualisées

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux Fondations Individualisées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

En milliers d'euros	2017	2018
Dons manuels	3 124	1 630
Dons manuels affectés à des projets immobiliers	787	-
TOTAL	3 911	1 630

4.4.1.3. Dons aux Organismes Agréés

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux Organismes Agréés et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces Organismes Agréés.

En milliers d'euros	2017	2018
Dons manuels	45	38
TOTAL	45	38

4.4.2. Dons institutionnels

En milliers d'euros	2017	2018
Dons institutionnels à la Fondation du Protestantisme	1	1
Dons institutionnels aux Fonds	32	-
Dons institutionnels aux Fondations Individualisées	889	162
Dons institutionnels aux Organismes Agréés	1	-
TOTAL	922	163

4.4.3. Legs et autres libéralités

Les legs et autres libéralités sont comptabilisés en produits dès la réalisation des biens par cession ou comptabilisation à l'actif du bilan.

En milliers d'euros	2017	2018
Legs à la Fondation du Protestantisme	-	400
Legs aux Fonds	2 064	8
Legs aux Fondations Individualisées	2 184	591
Legs aux Organismes Agréés	-	32
TOTAL	4 248	1 031

4.4.4. Revenus du patrimoine immobilier

Les revenus du patrimoine immobilier sont constitués des locations du patrimoine par la Fondation du Protestantisme et les Fondations Individualisées réparties comme suit :

En milliers d'euros	2017	2018
Loyers perçus par la Fondation du Protestantisme	34	55
Loyers perçus par les Fondations Individualisées	900	1 731
TOTAL	935	1 786

4.4.5. Produits financiers

En milliers d'euros	2017	2018
Fondation du Protestantisme	14	11
Fonds	7	45
Organismes Agréés	1	-
Fondation Individualisées	215	572
Total	237	628

4.4.6. Transferts de charges

Ce poste enregistre principalement les charges relatives aux biens immobiliers refacturées aux associations gestionnaires.

En milliers d'euros	2017	2018
Transferts de charges	1 567	1 021
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 567	1 021

4.4.7. Allocation des dons aux missions sociales

En milliers d'euros	2017	2018
Subventions de la Fondation du Protestantisme	39	3
Subventions des Fonds	123	70
Subventions des Organismes Abrisés	42	83
Subventions des Fondations Individualisées	2 943	4 009
TOTAL	3 147	4 164

4.4.8. Frais d'information, de réception et de communication

Ce poste enregistre les charges liées aux actions d'information et de communication dont le but est de faire connaître ou de promouvoir la Fondation du Protestantisme (communication institutionnelle).

En milliers d'euros	2017	2018
Frais d'informations, de réception et de communication de la Fondation du Protestantisme	31	48
Frais d'informations, de réception et de communication des Fonds	6	1
Frais d'informations, de réception et de communication des Fondations Individualisées	15	2
TOTAL	52	52

4.4.9. Services communs et moyens généraux de l'Administration Générale

Ce poste enregistre l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation du Protestantisme pour mettre en œuvre son objet social. La répartition de ces charges est la suivante :

L'effectif moyen 2018 de la Fondation du Protestantisme est de 5 personnes en équivalent temps plein.

En milliers d'euros	2017	2018
Frais de personnel	232	284
Honoraires	201	128
Divers	4	9
Locations et charges locatives	29	39
Personnel détaché à la Fondation du Protestantisme	39	-
Entretien immobilier	18	29
Redevances de crédit-bail	13	11
Pertes sur créances	-	-
TOTAL	537	499

4.4.10. Services communs et moyens généraux des Fondations Individualisées

Ce poste enregistre l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires aux Fondations Individualisées pour mettre en œuvre leur objet social. La répartition de ces charges est la suivante :

En milliers d'euros	2017	2018
Frais de personnel	63	64
Honoraires	195	305
Divers	84	111
Assurances	21	26
Locations et charges locatives	41	53
Entretien immobilier	168	178
Pertes sur créances	-	11
TOTAL	572	748

4.4.11. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

La rémunération annuelle brute des deux cadres salariés de la Fondation du Protestantisme s'élève à un montant de 98 K€ pour un équivalent de deux temps plein.

4.4.12. Evolution du nombre de Fondations Individualisées Fondation créée et non mouvementée

Une Fondation Individualisée a été créée et validée par un Conseil en 2015 mais non mouvementée durant l'exercice :

- FI LONGEIRET : créée par le conseil du 30/06/2015 – a pour objet de soutenir les actions conduites par l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Évangéliques de France (UNEPREF), les associations rattachées à l'UNEPREF et celles qui se déclarent proches de l'UNEPREF.

4.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

4.5.1. Legs

La valeur de ces engagements est celle retenue au moment de la délibération du Conseil d'Administration qui approuve ces libéralités.

Legs	Désignation	Montant (K€)	Date d'acceptation par la Fondation du Protestantisme
1	Numéraire	N/C	10/01/2013
2	Immobilier	N/C	12/04/2013
3	Numéraire	N/C	13/02/2015
4	Immobilier	N/C	30/06/2015
5	Immobilier	225	12/11/2015
6	Immobilier	N/C	23/03/2016
7	Numéraire	10	22/09/2016
8	Immobilier	N/C	29/03/2017
9	Numéraire	165	29/03/2017
10	Immobilier	N/C	11/01/2018
11	Numéraire	169	08/03/2018
12	Numéraire	27	12/04/2018
13	Immobilier	172	28/06/2018
14	Immobilier	223	28/06/2018

4.5.2. Contributions en nature

En milliers d'euros	2017	2018
Personnel bénévole	144	153
TOTAL	144	153

Le bénévolat correspond aux heures de travail effectuées par les huit bénévoles occupant les fonctions suivantes : Secrétaire Général, Présidents des comités et Trésorier, ainsi que deux bénévoles attachées à la gestion des dons et à l'archivage.

En 2018, le coût « salarial » horaire, charges sociales comprises, est estimé à 43€.

4.5.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés mais ils s'élèvent au 31/12/2018 à 5 343,87 €.

13 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2018

4.5.4. Cautions données

Cautions bancaires (en K€)	Supportée par	Montant de la caution	Engagement en cours au 31/12/18	Echéance
Pour l'Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	26	16	Sept 2023
Pour l'Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	110	79	Fév 2027
Pour l'Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	847	627	Juil 2027
Pour l'Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	277	244	Mars 2027
Pour l'Association Entraide Pierre Valdo	Fondation Individualisée "Solidarité Protestante Lyonnaise"	186	170	Aout 2027
Pour l'Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	1 800	1 303	Déc 2037
Pour l'Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	150	147	Mars 2028
Pour l'Association ASNIT	Fondation du Protestantisme	140		Déc 2019
		3 536	2 586	

4.5.5. Garanties hypothécaires

Garantie hypothécaire sur le prêt de NSM ABN AMRO de 800 000 euros en date du 14/12/2012 pour la Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » sis 122/124 rue de Paris à Montreuil.
Date de fin : 14/12/2028

Garantie hypothécaire en deuxième rang sur le prêt de NSM ABN AMRO de 200 000 euros en date du 14/12/2012 pour la Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » sis 122/124 rue de Paris à Montreuil et cession de loyers significable en cas de non- paiement d'une somme due à la Banque.
Date de fin : 14/12/2028

Garantie hypothécaire sur le prêt de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire de 5 000 000 euros en date du 03/06/2014 pour la Fondation Individualisée « EAU VIVE 29 » évaluée à 20% du bien situé à LOPERHET.
Date de fin : 31/05/2046

Garantie hypothécaire sur le prêt du Crédit Foncier de France de 4 100 000 euros en date du 3/06/2014 pour la Fondation Individualisées « EAU VIVE 29 » évaluée à 20% du bien situé à LOPERHET
Date de fin : 03/06/2044

Promesse d'affectation hypothécaire des biens sis au 216/218 rue d'Arras et 19/21bis rue Armand Barbes à LILLE sur le prêt du Crédit Agricole de 440 000 euros en date du 11/05/2011 pour la Fondation Individualisée « BAPTISTE ».
Date de fin : 11/05/2036

Garantie hypothécaire en troisième rang sur le prêt de la Société Générale de 1 100 000 euros en date du 20/09/2017 pour la Fondation Individualisée « EAU VIVE 29 » sur le bien situé à LOPERHET
Date de fin : 20/11/2043

Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur d'un montant principal de 1 929 240 euros sur le prêt de la banque LCL de 9 600 000 euros en date du 13/12/2018 pour la Fondation Individualisée « MARTIN LUTHER KING » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL.
Garantie hypothécaire complémentaire en premier rang de la banque LCL de 9 600 000 euros en date du 13/12/2018 pour la Fondation Individualisée « MARTIN LUTHER KING » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL.
Date de fin : 13/03/2041

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Honoraires TTC des Commissaires aux Comptes (code du Commerce article R123-198 Alinéa 9)

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2018 s'élèvent à 46 K€.

**COMPTE
EMPLOI RESSOURCES
(CER)
ET SON ANNEXE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Emplois (en K€)	Emplois de N Compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)
1- Missions sociales	7 956	7 956
2- Frais de recherche de dons	22	22
3- Frais de fonctionnement	458	458
I- Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	8 436	
II- Dotations aux provisions	326	
III- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 905	
IV- Excédent de ressources de l'exercice		
V- Total général	11 667	8 436
VI- Part des acquisitions brutes d'immeubles de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 436
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales		
Frais de recherches de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		153
Ressources (en K€)	Ressources collectées sur N Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		2 509
1- Ressources collectées auprès du public		
1.1- Dons et legs collectés		
Dons manuels	1 990	1 990
Legs	1 031	1 031
1.2 Autres produits	4 779	4 779
2- Autres fonds privés		
3- Subventions et autres concours publics		
4- Autres produits de la Fondation du Protestantisme	1 089	
I- Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	8 890	
II- Reprises des provisions	60	
III- Report des ressources affectées non utilisées	2 534	
IV- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		371
V- Insuffisance de ressources de l'exercice	183	
VI- Total général	11 667	7 800
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 436
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		2 244
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Bénévolat		153
Prestations en nature		
Dons en nature		

1. CADRE JURIDIQUE

La Fondation du Protestantisme faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1901, elle est tenue d'appliquer l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008 – 12 du comité de la réglementation comptable. Ce règlement présente un modèle de compte emploi ressources (CER) à intégrer dans les annexes de la Fondation et il est applicable depuis les comptes clos depuis le 31 décembre 2009.

Le CER est destiné à mettre en perspectives les dons collectés, les autres ressources des Fondations Individualisées et les utilisations qui en sont faites.

2. REGLES DE PRESENTATION RETENUES POUR LE CER

Le CER présente 4 colonnes :

Les colonnes 1 et 2 représentent l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation du Protestantisme pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2017 et suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées pour le compte de résultat de la Fondation.

Les colonnes 3 et 4 concernent les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qu'il en est fait. Pour remplir ces colonnes, des notions et des règles sont précisées aux points suivants.

3. REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET LEURS EMPLOIS

3.1. LES EMPLOIS DE L'EXERCICE

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de dons et les frais de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges comptables en fonction de leur destination.

Libellé (en K€)	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche	Frais de fonctionnement	Total emplois de l'exercice	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Total général
Subventions et reversements aux organismes	4 164	4 164			4 164			4 164
Frais de personnel	354	176	21	157	354			354
Autres achats et charges externes	951	733	1	216	951			951
Impôts et taxes	409	352		57	409			409
Dotations aux amortissements	1 110	1 090		20	1 110			1 110
Charges financières	471	464		7	471			471
Charges exceptionnelles	976	976		1	976			976
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 905				-		2 905	2 905
Excédents des ressources de l'exercice					-			-
Total du résultat	11 341				8 436			11 341
Dotations aux provisions						326		326
Total CER		7 956	22	458	8 436	326	2 905	11 667

3.1.1. Les missions sociales

Elles sont constituées de l'ensemble des charges, à l'exclusion des dotations aux provisions des Fondations Individualisées, des Organismes Agréés et des quatre Fonds. Ainsi que d'une part des frais de personnels du siège.

Les missions sociales sont réputées être financées principalement par les ressources collectées auprès du public.

3.1.2. Les frais de recherche de dons

Des frais de recherche de dons ont été engagés par le Fonds de Solidarité Protestante pour 1 311 €. Ont également été intégrés à cette rubrique 40% du salaire de l'Assistante Administrative et Financière du siège.

3.1.3. Les frais de fonctionnement

Dans cette rubrique sont enregistrées les charges de l'activité propre de la Fondation du Protestantisme, à l'exception des dotations aux provisions.

Les frais de fonctionnement sont en partie financés par les ressources tirées par la Fondation du Protestantisme de la location de son patrimoine et des revenus financiers de ses placements ainsi que par la facturation des contributions sur les dons et legs reçus par les Fondations Individualisées, les Organismes Agréés et les quatre Fonds.

3.1.4. Les dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe "3.2.3 – reprise de provisions".

3.2. LES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ressources comptables dans les rubriques du CER.

Libelle (en K€)	Compte de résultat	Ressources collectées auprès du public	Subventions et concours publics	Autres produits	Total ressources de l'exercice	Reprises des provisions	Report des ressources non utilisées	Insuffisance des ressources de l'exercice	Total général
1.1 Dons	1 990	1 990			1 990				1 990
1.1 Legs	1 031	1 031			1 031				1 031
1.2 Produits des locations immobilières des FI	1 731	1 731			1 731				1 731
Produits d'exploitation FDP	1 076			1 076	1 076				1 076
1.2 Autres produits d'exploitation	177	177			176				176
Subventions d'exploitation					-				-
1.2 Produits financiers	628	617		11	628				628
Produits exceptionnels	2 258	2 255		3	2 258				2 258
Reprise de provisions sur actifs	60				-	60			60
Report des ressources affectées non utilisées	2 534				-		2 534		2 534
Insuffisance des ressources de l'exercice	183				-			183	183
Total du résultat	11 667								
Total CER		7 801	-	1 089	9 073	60	2 534	183	11 667

3.2.1. Les ressources collectées auprès du public

Le principe arrêté pour déterminer les valeurs portées au cadre "1 – Ressources collectées auprès du public" est de reprendre l'ensemble des dons et legs ainsi que les produits des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des quatre Fonds.

Considérant en effet que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des Fonds sont issus de la générosité du public, les revenus du patrimoine immobilier et financier sont pris en compte dans ces ressources

Ligne "1.1 – Dons et legs collectés" : elle comprend les dons et legs perçus dans l'année

Ligne "1.2 – Autres produits" : elle reprend l'ensemble des produits à l'exclusion des dons et legs, des subventions, des reprises de provisions des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des Fonds.

3.2.2. Les autres ressources

Ligne "2 – autres fonds privés" : elle n'est pas utilisée à la Fondation du Protestantisme.

Ligne "3 – subventions et autres concours publics" : elle correspond à l'ensemble des subventions d'exploitation reçues par la Fondation du Protestantisme, pour elle-même, ou pour ses Fondations Individualisées.

Ligne "4 – autres produits de la Fondation du Protestantisme" : elle enregistre l'ensemble des produits autres que les reprises de provisions ou les subventions, de l'activité propre de la Fondation du Protestantisme.

3.2.3. Les reprises de provisions

Dans le compte de résultat de la Fondation du Protestantisme, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- Les provisions pour dépréciations des placements financiers (en résultat financier)
- Les provisions pour risques et charges (selon leur nature : en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel)

4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE CER

4.1. RESSOURCES

4.1.1. Ressources collectées auprès du public

La Ligne "1.1 – Dons et legs collectés" se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Dons	63	1 792	38	97	1 990
Legs	400	591	32	8	1 031
TOTAL	463	2 383	71	105	3 021

La Ligne "1.2 – Autres produits" se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Produits financiers	572	-	45	617
Produits de locations immobilières	1 731	-	-	1 731
Autres produits d'exploitation	177	-	-	177
Produits exceptionnels	2 241	-	14	2 255
TOTAL	4 720	-	60	4 780

4.1.2. Les autres ressources

Ligne "3 – subventions et autres concours publics" : elle correspond aux subventions d'exploitation.

Ligne "4 – autres produits" : les autres produits s'élèvent à 1 087 K€ et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	TOTAL
Produits financiers	8	8
Produits de locations immobilières	55	55
Contributions	-	-
Produits exceptionnels	3	3
Transfert de charges	1 021	1 021
TOTAL	1 087	1 087

4.1.3. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Le montant de la variation sur fonds dédiés collectés auprès du public ressort à 371 K€ et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Variation des fonds dédiés	-27	377	-16	37	371
TOTAL	-27	377	-16	37	371

4.2. EMPLOIS

4.2.1. Missions sociales

L'ensemble des charges engagées par les Fondations Individualisées, les Organismes Agréés et les quatre Fonds est inscrit en missions sociales. Le montant global est de 7 956 K€.

Cette somme se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	2018
Subventions et reversements aux organismes	4 164
Honoraires	353
Assurance	26
Entretien immobilier	178
Locations et charges locatives	53
Frais d'information, de réception et de communication	4
Autres Achats et Charges externes	109
Impôts et taxes	352
Charges de personnel	176
Pertes sur créance	11
Charges financières	464
Dotation aux amortissements	1 090
Charges exceptionnelles	976
TOTAL	7 956

4.2.2. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont relatifs à l'activité de la Fondation du Protestantisme. Leur montant global est de 458 K€, qui se détaille ainsi :

En milliers d'euros	2018
Honoraires commissaire aux comptes	43
Honoraires	37
Assurance	3
Entretien immobilier	29
Locations et charges locatives	39
Redevances de crédit-bail	11
Frais d'information, de réception et de communication	48
Autres Achats et Charges externes	6
Impôts et taxes	57
Charges de personnel	157
Personnel détaché à la Fondation du Protestantisme	-
Charges financières	7
Dotation aux amortissements	20
Charges exceptionnelles	1
TOTAL	458

4.3. REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE

Cette rubrique correspond au solde en début de période des réserves, des reports à nouveaux et des résultats à affecter des Fondations Individualisées des Organismes Agréés et des quatre fonds. Il s'élève à 2 509 K€ au 1er janvier 2018.

Il est composé de :

En milliers d'euros	01/01/2018
Réserves des Fondations Individualisées	510
Report à nouveau créditeur - Fondations Individualisées	1 449
Report à nouveau créditeur – Organismes Agréés	1
Report à nouveau créditeur – Fonds	946
Report à nouveau débiteur - Fondations Individualisées	-2 129
Report à nouveau débiteur – Organismes Agréés	-7
Report à nouveau débiteur – Fonds	-
Résultats à affecter des Fondations Individualisées	-22
Résultats à affecter des Organismes Agréés	-
Résultats à affecter des Fonds	1 760
TOTAL	2 509

4.4. SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE

Cette rubrique correspond à la somme algébrique suivante :

- Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice,
- + Total des ressources de la période (ressources collectées auprès du public + variation des fonds dédiés),
- - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public
- = Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Il s'élève à 2 244 K€ au 31 décembre 2018.

FONDATION DU PROTESTANTISME
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001
Siège social : 47, rue de Clichy - 75311 PARIS CEDEX 09

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

-----o-----

Versailles, le 21 mai 2019



SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant - Associé